

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015****CP2015_12_47
id. 2282**

L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE**COMMUNES D' ESCAZEAUX ET SAINT NICOLAS DE LA GRAVE****I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Depuis 1971, le Conseil Départemental accorde aux communes des subventions pour la construction de caniveaux et bordures de trottoirs situés en agglomération le long des routes départementales, lorsque celles-ci font l'objet d'une réfection partielle ou totale de chaussée décidée par l'Assemblée.

Cette subvention est calculée au taux de 36 % du coût HT des travaux subventionnables.

II - DOSSIERS PRESENTES

En application de ces dispositions, Monsieur le Président propose d'examiner les dossiers présentés dans le tableau ci-après, étant précisé que les travaux de chaussée sont inscrits au programme de voirie départementale.

Ces demandes portent sur la fourniture et la mise en oeuvre des bordures de trottoirs et caniveaux, ainsi que sur les travaux liés à l'évacuation des eaux des caniveaux (grilles, bouches d'avaloirs) et les canalisations reliant ces ouvrages.

Dossiers présentés dans le cadre de la politique classique

COMMUNE - OPERATION -	MONTANT DES TRAVAUX EN H.T	MONTANT DES TRAVAUX ELIGIBLES	SUBVENTION ACCORDEE
1) ESCAZEUX Création de caniveaux et de bordures de trottoirs le long de la RD 44 entre les deux écoles. CABT/ACO02354	90 009 €	27 268 €	27 268 x 36% = 9 816 €
2) ST NICOLAS DE LA GRAVE Réfection des caniveaux et bordures de trottoirs avenue de Gascogne (RD 15). CABT/ACO02507	76 280 €	73 206 €	73 206 x 36% = 26 354 €

TOTAL.....: 36 170 €

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 61.

Autorisation de programme 2015.....	90 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	38 526 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	36 170 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	74 696 €
Disponible.....	15 304 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde aux communes d'Escazeaux et Saint-Nicolas-de-la-Grave, les subventions départementales détaillées ci-dessus d'un volume global de 36 170 €, au titre de la politique d'accompagnement des travaux de voirie ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC